

PRETS HYPOTHECAIRES POUR FICP

Pas d'intervention possible sur des dossiers de surendettement en Banque de France

Document non contractuel, susceptible d'être modifié à tout moment	OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat de prêts à la consommation (cartes de magasin, prêt bancaire, LOA, travaux...) et immobiliers • Rachat de prêts familiaux • Rachat de prêts employeur • Retard d'impôts, dettes diverses sauf professionnelles • Découvert bancaire
	CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires ou en cours d'accession à la propriété • Les salariés en CDI (période d'essai terminée) • Les fonctionnaires titulaires • Les retraités ou pré retraités • Multi-employeurs avec CDI <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stagiaires, les militaires sous contrat, les vacataires, les chômeurs, les contractuels, les intérimaires, les commerciaux payés en partie à la commission
	MONTANT	<p>Minimum : 30 000 €</p> <p>Maximum : 70% de la valeur du bien donné en garantie</p> <p>Expertise du bien systématique</p>
	DUREE	de 84 mois à 300 mois
	NORMES D'ACCEPTATION	<p>FICP sur le prêt immobilier uniquement pas de crédits consommation en cours Pas d'intervention possible</p> <p>FICP sur les prêts à la consommation uniquement plus de prêt immobilier en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ durée maxi 25 ans ■ intervention maximum en fonction de la valeur du bien donné en garantie se renseigner <p>FICP sur les prêts immobiliers et les prêts à la consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ durée maxi 25 ans, la part du prêt immobilier à reprendre doit être inférieure aux crédits à la consommation ■ intervention maximum en fonction de la valeur du bien donné en garantie se renseigner,
	REMBOURSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement sur le compte bancaire des clients
ASSURANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat groupe (<u>délégation possible</u>) 	